

Compte à terme en devise

commercialisé par la Banque Nagelmackers S.A., partie du Dajia Insurance Group

Fiche de promotion

Un compte à terme en devise est un produit d'épargne permettant d'investir en différentes devises. Les dépôts sont placés sur un compte avec un taux fixe, pour une durée inférieure ou égale à 1 an. Les dépôts ne sont pas disponibles pendant cette période.

1. Conditions

- Devise : dollar américain (USD), livre sterling (GBP), franc suisse (CHF), couronne suédoise (SEK), couronne norvégienne (NOK), couronne danoise (DKK), dollar canadien (CAD), rand sud-africain (ZAR), dollar australien (AUD), dollar néo-zélandais (NZD), yen japonais (JPY).
- Montant minimum : contre-valeur en euro de 12 500 EUR
- Montant maximum : contre-valeur en euro de 5 000 000 EUR par client
- Durée minimale : 1 mois
- Durée maximale : 1 an
- Les dépôts seront effectivement sur le compte deux jours ouvrables après la date de souscription.
- Les dépôts ne seront pas disponibles pendant la période susmentionnée et seront remboursés à la date d'échéance.

2. Rémunération du compte

Un compte à terme en devise a un taux d'intérêt brut fixé pour toute la durée, mais variable selon les devises et les durées.

Vous pouvez obtenir les taux d'intérêt dans toutes les agences de la Banque Nagelmackers S.A.

Un précompte mobilier de 30% sur les intérêts bruts est retenu à la source. Pour plus d'informations sur le rendement net, vous pouvez contacter votre conseiller.

Intérêts

- Les intérêts sont acquis à partir du jour où le montant a été déposé sur le compte et ce tant qu'il y reste.
- Le client recevra les intérêts à l'expiration du contrat.

3. Frais

- ✓ Frais d'ouverture : néant
- ✓ Frais de gestion : néant
- ✓ Les frais sont d'application pour le compte terme à la date du présent document et sont susceptibles d'être modifiés.
- ✓ Le compte à terme ne peut pas être clôturé de manière anticipative sauf dans certaines circonstances exceptionnelles que la banque doit évaluer. Dans le cas, vous payez une indemnité de rupture. Il n'est donc pas certain que vous récupérerez votre capital de départ.

4. Informations pratiques

- ✓ En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à la Banque Nagelmackers S.A., Service Plaintes, Rue Montoyer 14 - 1000 Bruxelles ou via plaintes@nagelmackers.be. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le Service de médiation des services financiers :
Ombudsfin asbl
North Gate II
Boulevard du Roi Albert II 8, bte 2
B-1000 Bruxelles
e-mail : ombudsman@ombudsfin.be
www.ombudsfin.be
- ✓ Cette fiche peut être modifiée. La dernière version est disponible sur nagelmackers.be ou dans toutes les agences de la Banque Nagelmackers S.A.
- ✓ Toute décision d'ouvrir le produit concerné doit être fondée sur un examen exhaustif du règlement comptes à terme qui est disponible gratuitement sur nagelmackers.be ou dans toutes les agences de la Banque Nagelmackers S.A.
- ✓ Il n'y a pas de document 'Informations clés pour l'épargnant' disponible pour le compte à terme.
- ✓ La Banque Nagelmackers S.A. est une société de droit belge.
- ✓ Le droit belge est d'application sur ce produit.
- ✓ Si la Banque Nagelmackers S.A. venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, l'investisseur court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi.
- ✓ Les montants versés par les particuliers et certaines personnes morales tombent sous le mécanisme européen de protection des dépôts à concurrence de 100 000 EUR par personne et par banque. Au delà de ce montant de 100 000 EUR, vous courez le risque, en cas de faillite ou de risque de faillite de l'institution financière, de ne pas retrouver votre épargne ou de vous voir imposer une diminution/conversion en actions de capital (Bail-in) du montant des créances que vous possédez sur l'établissement financier. La Banque Nagelmackers S.A. est affiliée au système légal obligatoire belge de garantie des dépôts. Vous pouvez obtenir plus d'information sur ce système de protection sur le site internet <http://fondsdegarantie.belgium.be/fr>.